



L'ÉGALITÉ

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
—	Six mois	7 00
Outre-mer.	Un an	15 00
—	Six mois	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant E. POSTE.

Directeur-Rédacteur, G. WINTREBERT.

Prix des insertions.

Fait divers	1 fr 06
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30	
Réclames, la ligne.	0 75

ABONNEMENT AUX ANNONCES : 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numér

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 21 Mai 1894 — 9 h. du matin

M. Mazier donne le résumé des études de la commission des affaires diverses.

La commission a émis un vœu en faveur des modifications proposées par M. Lepeltier dans l'exercice du notariat à St.-Pierre.

La commission propose d'accorder une subvention à M. Sicard pour l'éclairage de la ville après constitution de sa société et après s'être entouré de connaissances de spécialistes.

Le Directeur.—Nous sommes tout disposés à lui donner notre appui moral, nous sommes satisfaits de lui, nous lui donnerons même la préférence, mais après garantie d'exécution.

Le Conseil se déclare favorable au principe.

La Commission propose un droit de 0 F.30 par tonneau de jauge sur les navires Français à partir de 100 tonneaux et un droit de 1 Fr. pour les navires étrangers à partir de 100 tonneaux.

M. Yon trouve que la question n'est pas assez mûre, il s'abstiendra.

M. Lepeltier—est d'avis d'attendre que tous les navires aient reçu la nouvelle jauge.

M. Guerguin—Craint qu'on éloigne les navires étrangers.

Le Président—résume la question, le droit n'atteindra pas beaucoup de navires, c'est une raison de plus pour le créer, on vous dit que ce sera un coup d'épée dans l'eau, nous le verrons bien!

Le Conseil adopte et demande que le Gouverneur prenne un arrêté en ce sens.

M. Lepeltier demande que le Président soit chargé par le Conseil de faire le nécessaire auprès du département pour faire aboutir le vœu précédemment exprimé au sujet du notariat.

2^{me} SÉANCE DU 21 MAI A 8 HEURES DU SOIR.

M. le Président donne lecture d'une lettre du Dr Renault rappelant la subvention qui lui a été votée depuis 7 mois 1/2, d'une lettre de M^{me} Munier relativement à la protection des orphelins, d'une lettre de différents cafetiers demandant que les droits de douane ne soient pas payés sur les fûts de bière mais uniquement sur le liquide enfin

d'une dernière lettre concernant une demande de secours.

I donne encore lecture 1^o d'un projet de décret sur les droits de consommation sur les alcools votés dans une précédente séance, 2^o d'un projet de décret sur la taxe d'entrée dans le bâchage votée dans la séance de ce jour.

Le texte de ces projets est adopté.

Le Président annonce qu'on va réviser le budget.

Le Directeur—Voulez-vous le réviser article par article?

Le Président—Oui.

Le Directeur—En ce cas je suis forcé de me retirer.—Le Directeur se retire.

REVISION

Chef du secrétariat du Gouvernement :

Les appoinements de 6000 fr. sont réduits à 2500 fr. fixés en août,

Direction de l'Intérieur: Suppression du chef de bureau ce qui ramènera le minimum de dépenses de 33000 à 25000 fr.

Indemnité aux conseillers de Miquelon:

Réduite de 1/2 par suite de remplacement de M. Guyon par M. Légarde. — économie 650 fr.

Service de Santé. — Confirmation de la subvention du Dr Renault fixée à 2500 f.

à suivre

8 Feuilleton du Journal L'ÉGALITÉ

FLEUR D'ABIME

PAR JEAN AICARD

III

Tous ces gens là, depuis des années attendaient le moment psychologique, l'heure de la chute qu'ils croyaient fatale, — et ils se préparaient des titres.. Ils s'imaginaient placer leurs bonnes grâces à gros intérêts.

— Ils seront volés, les godiches ! murmurait à part soi l'exquise créature, — et crânement, à sa mère même, elle disait parfois: « Je veux qu'on m'épouse à condition qu'on soit un « monsieur »

Feuilleton de la revue hebdomadaire du « Journal des Débats ».

un vrai! Ils m'amusent ces bons hommes. Cette personne, décidée à épouser un « monsieur, un vrai » c'est à dire un personnage riche et qui portait un beau nom avait un faible singulier pour un jeune homme son camarade d'enfance, aujourd'hui lieutenant aux chasseurs, sorti de St-Cyr, Léon Terral, trop pauvre malheureusement pour qu'elle pût songer à l'épouser !

Il était plus âgé qu'elle de cinq ou six ans et demeurait, quand elle était toute petite petite fille, dans sa maison sur le même palier.

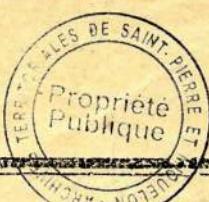
Léon Terral était intelligent comme tout le monde, naïf... et sceptique comme tout le monde, malin, spirituel et bête comme tout le monde.

Il avait, dès l'enfance, entendu dire comme tout le monde, lorsqu'il s'étonnait d'une vilenie: « Cat'étonne, mon garçon

Alors tu n'as pas fini ! C'est le train du monde ça ! » Si bien qu'il s'était tout doucement habitué, avec une nature droite, à regarder et à entendre sans indignation les pires histoires. Il assistait à une action honteuse sans y prendre part, mais sans rien faire pour l'empêcher. C'était un passif... comme tout le monde.

Depuis qu'il était soldat, il se montrait bon soldat ponctuel, croyant aux devoirs d'état, comme tout les camarades, mais quittant quelque chose de sa fermeté dès qu'il n'était plus en uniforme.

Il avait conçu pour Marie Déperrier une passion ardente. Le goût très vif qu'elle avait pour lui s'était excité dans les derniers temps; et le diable même n'aurait pas su ou n'aurait pas osé dire pourquoi ni comment. Le fait est qu'elle préférerait ce Léon à tous les hommes



Route de Gueydon

Sur la route de Louviers

Il y avait un cantonnier
Qui cassait des tas de cailloux
Pour les mettre sur la route...

Certes les habitants de ce pays étaient plus heureux que chez nous; car, sans vouloir jeter des pierres dans le jardin du Conseil Général, ou de la Commission coloniale nous sommes forcés de leur signaler le mauvais état de la route de Gueydon, qui malheureusement s'effondre partout du côté de la digue et fait redouter des accidents qui pourraient entraîner bien des responsabilités.

A beaucoup d'endroits le sol s'est affaissé, la terre a coulé à travers les roches du parapet, et des trous énormes sont béants.

Il n'en faut pas d'avantage aujourd'hui pour casser bras et jambes pour renverser un attelage et causer mort d'homme.

Sous peu, s'il n'est pas procédé aux réparations urgentes qui s'imposent et qui seraient faites à bas prix avec quelques centaines de francs, ce sera par milliers de francs qu'on comptera les frais de remise en état de cette route.

Il y a des pierres au bas de la montagne, à deux pas des endroits qui exigent une réparation immédiate; pourquoi ne pas faire comme à Louviers: employer un cantonnier aux travaux les plus urgents.

Sur cette route, le pont en très mauvais état, brisé de toutes parts, a été réparé par le service municipal. Pourquoi donc le service local n'a-t-il pas à sa disposition les fonds nécessaires pour cette dépense de première nécessité.

Il semble que c'est à de tels travaux que faisait allusion l'honorable directeur de l'intérieur, lorsqu'à la dernière séance du Conseil Général il demandait à cette assemblée d'accorder à la commission coloniale des pouvoirs assez étendus pour ouvrir les crédits votés afin de pouvoir faire exécuter certaines réparations urgentes.

Si oui, nous appellerons à la commission coloniale ce que le directeur ajoutait à l'appui de sa demande:

« Vous encourrez, Messieurs, vis à vis

qu'elle avait vus. Il avait une jolie figure et puis, il y avait entre eux des émotions d'enfance dont il se doutait bien, et pour cause. Et, en riant, elle lui disait parfois « Ne nous avisez jamais de m'aimer au-delà du sens commun, mon cher. Je ne puis rien pour vous. Soyez galant homme et gardez-vous une amie. »

à suivre

On demande

un mobilier

S'Adresser au Bureau du Journal

« du pays de bien lourdes responsabilités « en cas d'accident, et de dépenses importantes qui seront causées par le défaut d'entretien de nos routes.

En effet, comme le savent nos lecteurs il ne suffit pas qu'un crédit soit ouvert par le conseil général, pour qu'un travail soit exécuté il faut encore que ce travail soit autorisé spécialement par la commission coloniale par ouverture d'une fraction du crédit ad hoc.

C'est donc à la sollicitude de la commission coloniale que nous faisons appel en l'espèce pour la prier de nous éviter de graves accidents, d'empêcher par un travail immédiat d'entretien de grands travaux de refection de la route de Gueydon.

Nous recevons de MM. les membres de la commission coloniale la lettre suivante :

Saint-Pierre le 19 juin 1894

Monsieur le Rédacteur Directeur du journal l'EGALITE.

Usant du droit que la loi nous accorde les soussignés, membres de la commission coloniale, vous seraient très obligés de bien vouloir insérer dans votre prochain numéro, les quelques lignes que vous trouverez inclus.

Dans le cas où la longueur de l'article serait supérieure à ce qu'elle doit-être, nous vous offrons dès à présent de vous en payer le montant, sur la présentation du compte de l'imprimeur si besoin est.

Veuillez agréer Monsieur le Rédacteur l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*Yon A.Yvon
Lefèvre Marie J.Lepelletier*

Dans l'article publié le 14 Juin dernier dans votre estimable Journal, article relatif aux travaux de la Commission Coloniale, vous avez omis (chose que certainement vous deviez ignorer) que avant de se rendre à l'ouvrage y inspecter les gogneaux. le Président de la commission, avec sa grâce et bien connue, avait offert aux membres composant la dite commission, et cela dans un but essentiellement hygiénique, une charreuse, afin d'asphyxier les embryons et microbes, qu'ils étaient susceptibles d'absorber dans les lieux préférés de la gent des animacules microcères, véhicule de toutes les maladies épidémiques.

Toute politesse appelant une autre politesse, chacun des membres présents et à son tour a voulu y aller de sa tournée de bénédiction.

C'est alors que, certains d'être indemnes de toute contagion, après l'absorption de ces liqueurs monastiques, ils se sont rendus là où le devoir les appelaient.

Ils ont pu constater que les plaintes de la directrice de l'ouvrage, étaient loin d'être sans fondements.

Leur inspection leur a aussi donné une certitude (et ils vous affirment qu'ils n'y voyaient pas double) c'est que s'inspirant sans doute de l'exemple donnée par son chef ecclésiastique, l'ouvrage

devait compter beaucoup d'abonnés au Journal L'Égalité.

Nous sommes très reconnaissants à nos honorables conseillers généraux de leur communication officielle, qui nous prouve que mêlant l'utile à l'agréable, ils ont pris toutes les précautions désirables pour se cuirasser contre les microbes et nous assurer contre les dangers d'être privés de leurs lumières.

Au surplus des travaux si bien arrosés ne pouvaient qu'être utiles et fructueux.

Nous sommes heureux, encore de pouvoir faire constater à nos lecteurs, dont le nombre augmente chaque jour, que la Vérité pénètre partout par l'organe de l'EGALITE, même dans les endroits qu'on y croirait les plus rebelles.

Nous sommes très flattés du second usage que font, de notre journal nos nombreuses abonnées il justifie le prix un peu élevé auquel nous sommes obligés de vendre notre numéro et il est en même temps la meilleure preuve de la bonne qualité de notre papier.

Suivant les traces de nos députés St. Pierrais nous savons joindre l'utile à l'agréable.

LE CAPELAN AMOUREUX

Niera-t-on maintenant la puissance de l'élixir Godineau?

Dans une anse de Langlade, (nous ne dirons pas laquelle), le capelan donnait mollement. Les femelles se livraient sans joie, les mâles les approchaient, mais le cœur n'y était pas.

Ce que voyant, un pêcheur eut l'idée, pour réveiller la somnolence procréative du capelan, de verser dans l'eau un flacon de l'élixir Godineau.

Une demi-heure après, (montre en main), la rage amoureuse avait saisi tous les capelans. Ils atterrissaient, courant au bonheur. Les femelles s'offraient aux mâles, et les mâles fécondaient les femelles avec un entrain qui ne se démentait pas.

Et le pêcheur se gaudissant de sa ruse, seinait seinait toujours, tant et si bien que pour un flacon de seize francs acheté à la pharmacie De Beaudéan, seul dépositaire pour notre pays.. il a fait une journée qui lui a rapporté près de 800 francs.

Moralité: Pour faire fortune, il ne s'agit que d'être inventif.

Examen pour le Certificat d'études

Mardi se sont ouverts dans la salle du Conseil privé les examens pour l'obtention du certificat d'études primaires. Le bureau d'examen était ainsi composé:

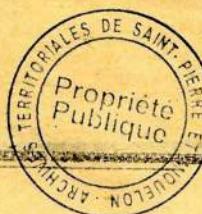
MM. de Pierrefeu, inspecteur primaire Président
Yon conseiller général. Audigay principal du collège.

Il y avait 21 candidats à se présenter. Parmi les garçons 4 ont été éliminés pour la dictée; 4 autres pour les compositions écrites telles que la narration les problèmes d'arithmétique et la géographie.

Parmi les petites filles, 4 ont subi avec succès les épreuves tant écrites qu'orales. Ce sont par ordre de mérite: Melles Marie Daguerre Thérèse Dagot Céline Letourneau Joséphine Letellier:

Les garçons qui ont été déclarés admissibles à l'oral sont: Chartier, Joseph Perrault, Jules Hacala, Georges Poulain, Constant Mahé, E. Poulain, Slaney et Engueahr. Nous ferons connaître ultérieurement le résultat définitif de l'examen. Les compositions écrites ont révélé chez les candidats des deux sexes des aptitudes diverses. La narration a été très satisfaisante. Il est vrai que le sujet était bien choisi et à la portée de jeunes intelligences. Il consistait pour les garçons dans le thème suivant:

« Dites ce que vous désirez devenir quand vous aurez quitté l'école. Développer les raisons qui vous font choisir une profession de préférence à toute autre. » Si les petites filles dans le sujet qui leur a été donné ont témoigné plus de vivacité d'esprit et de sentiments d'affection, les garçons ont montré un sens pratique et des idées



justes de nature à faire comprendre qu'ils prennent la vie un peu sérieux.

En résumé, MM. les examinateurs ont paru enchantés des résultats obtenus.
"Nous apprenons à la dernière heure que tous les candidats admissibles à l'oral ont été reçus."

Dimanche dernier l'île aux Chiens était en fête.

Du temple orné partout de festons magnifiques [figues]
Le peuple sainten foule inondait les portiques

C'était la première communion qui avait réuni, tous les fidèles pour assister à cette cérémonie à laquelle participait chacun pour un membre plus ou moins éloigné de sa famille.

Vingt enfants des deux sexes reçurent le nouveau sacrement.

Favorisée par l'accalmie, cette fête avait attiré chez nos voisins un grand nombre de St-Pierrais, parents ou amis des communiant, voire même simples curieux profitant de l'occasion pour faire une petite traversée.

Aussi, la rade si bien garnie de navires depuis quelques semaines était elle sillonnée de jolies embarcations; baleinières, chaloupes, yoles, se croisaient à chaque instant.

Nous ignorons si les braves pêcheurs qui habitent cette petite île, sont généreux dans leurs offrandes pour l'entretien de leur église; nous le supposons et avons remarqué un ordre parfait, une coquetterie qui pourrait servir d'exemple à d'autres.

Tout y est à sa place, l'aménagement intérieur dénote un goût particulier où n'importe où les yeux le sou de la cloche les appelle gaiement les paroissiens en charmant leurs oreilles.

Comme nous faisions, à voix basse, ces réflexions devant quelques indigènes l'un d'eux nous déclara que tout le mérite de ces éloges revenait à l'abbé Métayer qui soigne autant ses fidèles que son église:

« En voilà un qui est bon, charitable, et pas fier, mon bon monsieur, nous dit-il en parlant du curé. Il s'intéresse à notre pêche, nous fait chaque jour mille recommandations de prudence et tout cela en bon camarade nous parlant notre langage de marins. Il faut le voir en outre remplacer notre docteur qu'on nous a enlevé depuis quelques semaines pour le lazaret de l'île aux vainqueurs.

Hier il faisait disparaître le mal de tête de Pierre avec un tout petit paquet grand comme un timbre-poste, la veille il soulageait le grand Jean avec une purge qu'il rendait gaillard et frais comme une jeunesse.

Il ne sait qu'inventer pour se faire aimer; aussi sommes nous heureux d'aller lui rendre visite dans la maison du bon Dieu.

Ça ne nous empêche pas d'aller le voir chez lui, on y est toujours si bien reçu.

Ah c'est un vrai curé celui là ! Vers 2 heures, à la sortie des vêpres commencées à une heure, dans la rue principale qui va d'un bout de l'île, de l'habitation Lemoine au café Delanoë, c'était une véritable procession de femmes et d'enfants qui avaient arboré leurs plus fraîches toilettes pour la circonstance.

Le café Delanoë et celui de France étaient encombrés de visiteurs qui après avoir dégusté quelques bouteilles de cidre boisson renommée dans l'île regagnèrent leurs embarcations.

C'était prudent; le vent montait un peu et l'assiette se préparait.

En effet vers six heures le beau temps avait fait place à la pluie, qui dans la soirée tomba par torrents tandis qu'un éclair brillait et qu'un coup de tonnerre retentissait, chose rare chez nous, où si nous connaissons trop souvent la tempête nous ne voyons presque jamais l'orage.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Sapateguilena (lisez bien) marin-pêcheur, connaît la façon de se meubler à peu de frais. Voulant s'en aller en Amérique tenter fortune, et manquant de tout, notamment d'effets d'habillement et de literie, pour s'en procurer, il s'en alla dans la maison de Téletchia Joseph chez lequel il avait pris pension, et profitant de l'absence de ce dernier, il remplit deux sacs de paletots, de gilets, de tricots, de chemises, de couvertures et de draps de lit voire même de nappes et de tapis de table. Il chargea le tout sur une brouette et s'en fut sur la route du cap à l'aigle où il rencontra des sujets américains qui le conduisirent à leur bord.

Téletchia s'étant douté que Sapateguilena était l'auteur de vol, porta plainte. La police se mit en campagne et arrêta notre homme au moment où il allait quitter St-Pierre.

C'est un modeste d'un genre tout nouveau que Sapateguilena, n'a-t-il pas déclaré aux agents que s'il avait pu fourrer la maison de Téletchia dans son sac, il n'y aurait pas manqué !

En attendant qu'il tente cette expérience tribunal correctionnel lui a infligé un mois de prison.

FAITS DIVERS

Dimanche dernier vers cinq heures du soir le nommé Goujou Jean, matelot de la goélette Anna Fannie gesticulait d'une façon remarquable à l'angle de la rue Bisson, en face de la salle d'asile.

Incapable de se tenir debout il retombait à chaque effort qu'il faisait pour se relever.

Sa bouche ensanglantée par les frottements contre les cailloux de la chaussée, poussait des cris qui effrayaient les femmes et les enfants.

Heureusement un garde de police ne tarda pas à passer et à le cueillir pour le conduire à la geôle y passer la nuit.

Il y fut rejoint vers onze heures et demie par les nommés Lejean Alphonse et Chérel Jean matelots du navire « Gabrielle » qui avaient été trouvés dans le même état

sur la voie publique et avaient besoin du même repos au même lieu.

À la fin de la semaine dernière M. De Beau-déan, pharmacien de première classe accompagné d'un représentant de l'administration a procédé à la désinfection des bateaux citerne de la colonie.

Les manches ont été nettoyées avec une solution de bichlorure de mercure et les récipients avec du soufre.

Ils avaient bien besoin de ce nettoyage qui n'avait jamais été fait.

L'Administrateur-Gérant E POSTE

Avis

A partir du 1er juillet l'étude de Me G. Wintrebert, avocat agréé sera transférée rue Gervais, angle de la rue Truguet.

On demande pour cette étude un jeune clerc.

Étude de Me Wintrebert, avocat-agréé, sise à St-Pierre rue de Sèze et de Me Salomon, notaire au dit lieu

FAILLITE

Auguste GIRARDIN, père.

VENTE IMMOBILIÈRE

L'an mil huit cent quatre-vingt quatorze le mercredi 18 Juillet à deux heures du soir, en l'étude de Me Salomon, notaire de la colonie, sise rue de Sèze, à la requête de M^e Georges Wintrebert avocat-agréé, pris en sa qualité de syndic définitif du sieur Auguste Girardin père armateur à St-Pierre, en vertu de deux jugements rendus sur requête par le tribunal civil de la colonie le 27 mars et le 18 Juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, il sera procédé à l'adjudication à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

PREMIÈREMENT

Une grande propriété sise à Saint-Pierre, anciennement route de Gueydon actuellement rue Truguet, comprenant maison d'habitation, divers magasins, pâtures, cale, etc. mesurant cent trente cinq mètres cinquante sept sur la rue Truguet et cent quarante-cinq mètres vingt-trois centimètres du côté de la rade.

Cette propriété est limitée à droite de la façade rue Truguet par M. M. Saint-Martin Légasse Neveu et C^o à gauche, par M. Cordon, au fond par la rade.

Cette grande propriété sera divisée en onze lots suivant le plan annexé au cahier des charges lequel plan est divisé en treize lots dont il convient de réunir les lots cinq et treize, onze et douze.

Premier Lot

Une belle maison d'habitation avec jardin devant, magasin et dépendances terrain mesurant treize mètres quatre-vingt en façade sur la rue Truguet, sur une profondeur de quarante-cinq mètres



et une largeur au fond de vingt mètres le tout d'une surface de treize cents huit mètres carrés trente décimètres carrés tenant au lot numéro trois, à gauche en façade, sur la rue à un chemin commun, à droite, au lot n° 2 par le fond.

Mise à prix
Quatre mille francs ci 4000 fr.

Deuxième Lot

Un terrain d'une superficie de 1462 mètres carrés tenant au lot précédent, au lot numéro trois et par le fond à la mer par un banc de galets.

Sur ce terrain est érigé un magasin d'armement.

Mise à prix
Mille francs ci 1000 fr.

Troisième Lot

Un terrain à bâtir avec jardin situé rue Truguet, tenant aux lots numéros un et deux à gauche, à Saint-Martin Legasse Neveu à droite, et par le fond à la mer.

Sur ce terrain sont érigés deux grands magasins d'armement une saline et une cale.

Mise à prix
Trois mille cinq cents francs ci 3,500 fr.

Quatrième Lot

Un terrain à bâtir faisant l'angle de deux passages communs qui le sépare des lots numéros deux et dix.

Ce terrain à bâtir mesure vingt-deux mètres en façade et a une superficie de mille mètres carrés. Il est relié à la mer par un banc de galets.

Mise à prix
Quatre cents francs ci 400 fr.

Cinquième Lot

Ce lot comprenant les numéros cinq et treize du plan contient 2115 mètres carrés, et comprend une partie de l'étang Rodrigue. Il se trouve en façade sur un passage commun, sur une largeur de 19 mètres.

Il est relié à la mer par un banc de galets.

Mise à prix Neuf cents cinquante francs ci 950 fr.

Sixième Lot

Un terrain à bâtir d'une contenance de 451 mètres 25 se trouvant sur une largeur de 17 mètres quarante en façade sur la rue Truguet, et sur une profondeur de 23 mètres 75 en façade sur un passage commun.

Mise à prix deux cents cinquante francs ci 250 fr.

Septième Lot

Un terrain touchant au précédent ayant 15 mètres 70 de façade sur la rue Truguet, sur une profondeur de 23 mètres 75 et touchant au lot numéro onze sur une largeur de 15 mètres 70. Sa surface est de trois cents soixante dix mètres 50.

Mise à prix
Deux cents cinquante francs ci 250 fr.

Huitième Lot

Un terrain à bâtir d'une superficie de trois cents soixante-dix mètres cinquante ayant quinze mètres 70 de façade sur la rue Truguet, vingt-trois mètres soixante-quinze de profondeur, tenant au lot numéro 9 et au lot numéro 12 par une largeur de quinze mètres 70.

Mise à prix
Deux cents cinquante francs ci 250 francs

Neuvième Lot

Un terrain à bâtir d'une superficie de 370 mètres 50 ayant 15 mètres 70 de façade sur la rue Truguet sur une profondeur de 23 mètres 75 tenant au lot numéro douze sur une largeur de 15 mètres 70 et à Madame Vve Cordon.

Mise à prix deux cents cinquante francs ci 250 fr.

Dixième Lot

Un terrain à bâtir tenant aux lots 6 et 11 faisant l'angle de deux passages communs sur lesquels il a une façade de 27 mètres 25 d'un côté et 23 mètres 40 de l'autre.

Sur ce terrain est érigé une écurie avec remise

Sa superficie est de 594 mètres

Mise à prix cinq cents francs ci 500 fr.

Onzième Lot

Un terrain à bâtir ayant façade sur un passage commun réunissant les numéros 11 et 12 du plan et contenant une partie de l'étang Rodrigue, tenant aux lots 10, 7, 8 et 9 du plan.

Sa superficie est de mille deux cents soixante-quinze mètres carrés 30 et sa façade de quarante-sept mètres dix.

Mise à prix deux cinquante francs ci 250 fr.

DEUXIÈMEMENT

Une grande propriété sise à Saint-Pierre route Iphigénie, plus connue sous le nom de ferme Girardin, consistant en maison d'habitation, écurie et magasins à foin, jardins légumiers, prés et toutes ses dépendances, bornée au nord par les routes Iphigénie et de la Bellonne et au Sud par des terrains vagues, à l'est par la propriété Hardy et à l'ouest par la Bellonne.

Elle est divisée pour la vente en cinq lots.

Premier Lot

Un terrain à bâtir ou à l'usage de culture d'une contenance de neuf mille cent mètres carrés, ayant dix mètres de façade sur la route de la Cléopâtre, tenant à la propriété Clément Joseph et au lot numéro 2.

Mise à prix cent cinquante francs ci 150 fr.

Deuxième Lot

Un terrain à bâtir et à usage de culture d'une superficie de 24,198 mètres carrés, traversé par le ruisseau du Goëland et contenant une maison d'habitation de ferme et dépendances.

Le tout en façade sur la route de la Cléopâtre sur une largeur de 198 mètres.

Mise à prix mille francs ci 1000 fr.

Troisième Lot

Un terrain à bâtir et à usage de culture sur une surface 22,285 mètres carrés, tenant au deuxième lot, et à la route de Bellone sur une façade de 150 mètres.

Mise à prix cent francs ci 100 fr.

Quatrième Lot

Un terrain semblable au précédent auquel il touche sur une profondeur de cent quarante cinq mètres. Ce terrain à 150 mètres de façade sur la route de la Bellone et une superficie de 21,190 mètres carrés.

Mise à prix cent francs ci 100 fr.

Cinquième Lot

Un terrain semblable au précédent auquel il touche sur une profondeur de 145 mètres, ayant façade de 120 mètres sur la route de la Bellone et une superficie de 18,500 mètres carrés.

Mise à prix cent francs ci 100 fr.

TROISIÈMEMENT

Une grande propriété sise à Saint-Pierre consistant en maisons, salines, cales et terrain sur lequel le tout est construit.

Le tout borné au nord par le domaine sur une longueur de trente mètres, au sud par la rade de Saint-Pierre, à l'est par la propriété Blandin sur une longueur de soixante mètres et à l'ouest par la propriété Colées sur pareille longueur.

Mise à prix deux mille deux cent cinquante francs ci 2,250 fr.

Le cahier des charges clauses conditions de la vente auquel sont annexés les plans généraux est déposé en l'étude du notaire de la colonie où toute personnes peut en prendre connaissance.

Le lot numéro trois de la propriété comprise la première dans la présente désignation sera jugé définitivement et sans réserves de réunion avec les autres lots.

Pour ces derniers le syndic est autorisé à les exposer en vente et à les faire adjuger provisoirement pour être ensuite réunis et offerts, séance tenante, en vente sur une mise à prix représentant la totalité des adjudications partielles majorée de cinquante francs.

La réunion des lots pourra aussi avoir lieu après adjudications provisoires pour la ferme dite Girardin.

La mise à prix s'élèvera au total de la somme représentée par les adjudications partielles majorée de 25 francs.

Le syndic fera connaître le jour de la vente lors de l'adjudication et suivant les circonstances et amateur il se réserve de n'adjuger que provisoirement sauf à réunir séance tenante les lots ci-dessus désignés.

Fait et rédigé à Saint-Pierre, le 3 avril 1894.

L'avocat agréé, syndic poursuivant,
Georges WINTREBERT.



SUPPLEMENT DE L'ÉGALITÉ

DU 21 JUIN 1894

AVIS

Notre primel'Elixir Godineau est épui-sée mais, pour être agréable à ceux de nos lecteurs qui nous en ont fait la de-mande, nous nous sommes empressés d'assurer pour notre colonie, un dépôt de cet excellent produit chez M. De Beaudéan, pharmacien de première classe.

S'adresser désormais à cette pharma-cie que nous recommandons au public.

A VENDRE

Barilsvidés de schiste, vin ; cidre; etc.

On demande à acheter un bureau américain, une bibliothèque, un mobilier de salle à man-ger et meubles divers.

Avis Important

Eu envoyant de suite un mandat-poste de 26 francs à la *Liberté Coloniale* (rédac-teur en chef, M. Irénée BLANC), l'on re-cvera *franco*, par le retour du courrier, à *titre de prime gratuité*, à son choix, un ou un joli et solide remontoir en argent, d'une valeur marchande de 40 francs. 2° Ou un bon à lots de l'exposition, rem-boursable par tirage annuel à 25 francs, et dont le gros lot est de 50,000 francs.

Et l'on sera abonné au journal pour un an.

Le nombre des remontoirs est limité à 200, celui des bons de l'exposition à 100, et la dernière date d'expédition au 1^{er} juillet prochain.

Adresser immédiatement le mandat-poste à M. l'Administrateur de la *Liberté des Colonies*, 4 rue Nouvelle, Paris.

OUTILLAGE
pour AMATEURS et INDUSTRIELS
TOURS de TOUS SYSTÈMES
MACHINES A DÉCOUPER
SCIERS alternatives, circulaires et à ruban, Mortaisesuses, Toupies, etc.
OUTILS pour Mécaniciens, Charbons, Menuisiers, Tourneurs, Ebénistes, etc.
FOURNITURES spéciales pour le Découpage, la Tour, la Sculpture, etc.
— MACHINES diverses — OUTILS de toutes sortes — BOITES d'OUTILS. — Tarif-Album (300 pages; 1,000 gravures), francs 0,65
A. TIERSOT, Cons'ur brev., 16, Rue des Gravilliers, PARIS
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY.
RUE EXPOSITIONS de Paris. 1890-1891-1892-1893.

Saint Pierre Imp. — E. POSTE.

PLUS DE DIPHTERIE

MERES DE FAMILLE

N'ayez aucune crainte lorsque vos en-fants seront atteints de cette terrible maladie: Le CROUP, dont la guérison jusqu'alors était jugée comme impossible

Le Croup, l'Angine, la Diphtérie.

Et tous les maux de gorge, en général sont victorieusement combattus par

LE SOUFRE ROMAIN

REMEDE INFALLIBLE

surtout dans les cas désespérés et lorsque les autres médications n'ont donné aucun résultat.

La composition du Soufre Romain, permet de l'employer comme REMEDE PREVENTIF, lors même que la maladie ne serait ni le Croup ni l'Angine.

Chaque mère de famille soucieuse de

sauvegarder la vie de son enfant tiendra à posséder chez elle au moins une Boîte de Soufre Romain, en prévision des attaques subites de Maux de Gorge qu'il est urgent de combattre avec prompti-tude.

Le Soufre Romain produit récem-mment découvert, a été appliqué avec le plus *Grand Succès* dans un grand nom-bre de cas absolument désespérés et a sau-vé de la mort *tous les enfants* auxquels il a été appliqué ainsi qu'en témoignent les nombreuses attestations et lettres de re-merciements adressées au propagateur de ce remède souverain.

Prix de la boîte, 3 fr. 50

Les demandes doivent être adressées à l'ÉGALITÉ qui dès que les commandes atteindront le nombre de 25 boîtes s'em-pressera de faire venir ce merveilleux produit

En dépôt à la Pharmacie de 1^{re} classe de BEAUDÉAN et de faire pro-fiter ses lecteurs de la réduction qu'elle a pu obtenir.



DELETTREZ

PARFUMS & SAVONS

adoptés par la haute sociéte.

DÉTAIL: 5, boulevard des Italiens, PARIS.

GROS: 45, rue d'Enghien, PARIS.

USINE: 31, avenue du Roule, NEUILLY sur Seine.

PROLONGATION DE LA VIE

PAR

L'Elixir Godineau

Par
3 FLACONS
50 francs
Port en sus

Unique remède contre l'IMPUISANCE; il guérit les maladies des reins, de la moëlle épinière, de l'Influenza, les anémiques, les épuisés, etc. IL RAJEUNIT ET PROLONGE LA VIE; c'est essentiellement un élément de réparation; il donne un sang nouveau d'une force inouïe, d'une richesse incomparable; ne contenant aucune substance nuisible, il peut être pris à tous les âges sans danger aucun.

Brochure explicative et envoyée gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à l'Administration de l'Elixir Godineau, 7, rue Saint-Lazare à Paris

Vente à prix réduit obtenu par notre Journal chez M. De Beaudéan, pharmacien de 1^{re} classe — seul dépositaire pour la colonie,